



Le 26 mars 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTE DE COMMUNES VITRY, CHAMPAGNE ET DER

**Procès-verbal de la séance du
mardi 6 février 2024 à 18h00**
à la Salle des Fêtes de FRIGNICOURT

Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Président de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER.

LE CONSEIL,

↳ **DESIGNE** Monsieur Francis PASSINHAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président remercie Mme le Maire de Frignicourt pour son accueil et lui cède la parole.

Mme FELICETTI dit qu'elle est très heureuse d'accueillir les membres du Conseil communautaire ce soir dans cette salle des fêtes qui a maintenant 20 ans. La commune de Frignicourt a une superficie de 9,7 km² et est à une altitude de 113 m. Elle est traversée par la Marne et le canal entre Champagne et Bourgogne ainsi que par deux grands axes départementaux menant entre autres au lac du Der. La population est de 1870 habitants (source INSEE de 2015). Frignicourt fait partie de la Communauté de communes et depuis 1973 est rattachée au canton de Vitry-le-François. Entre autres elle dispose sur son territoire de la principale station de pompage qui alimente plusieurs communes de la Communauté de communes. Frignicourt c'est aussi 27 % de forêts et bois, 19 % de zone urbanisée et 5,3 % d'eau continentale et le reste en zone agricole soit 48,7 %. C'est une commune attractive par ses nombreux commerces et artisans, par une pharmacie, un médecin, un cardiologue, une dentiste, une orthophoniste et des infirmières ainsi que diverses associations : le ping-pong club, le billard club, la troupe de théâtre des bamboches, le tennis club, l'univers cycliste Vitry-Frignicourt et Familles Rurales regroupant plusieurs activités dont la gym. Frignicourt, un village agréable où il fait bon vivre.

Il est ensuite procédé à l'appel :

Etaient présents : MM. CAPPÉ, LONCLAS, FORMET, FORTIN, DHYÈVRE, DULIEUX, Mmes GUÉRY, CAPRA (suppléante de M. COTTON), M. MATHIEU, Mme FELICETTI, MM. DESCHAMPS, LANTERNAT, COLLOT, Mme ARMANETTI, MM. CASTAGNA, MAUTRAIT, CHAMPION, GÉRARD, DESANLIS, Mme KARCENTY, M. DANCOT (suppléant de M. MOULIN), Mme LOISEAU (suppléante de Mme GEOFFROY), MM. NOBLET, GAUMONT, Mme SIMONNET, MM. COQUIN, ROYER, CHAVEROU, LOISELET, PASSINHAS, BONETTI, BOUQUET, Mme RÉOLON, M. MOUTON, Mmes COLLIN, VÉGA, MM. GONTHIER, FONTAINE, ROCH, Mmes SERRE, BAUMEL, M. BEAUJOIN, Mmes PARIS, GOUILLY, MM. TRIOLET, DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI.

Absents excusés : Mme PARNISARI, MM. VEBER, THIÉBAULT, DELCOMBEL, MALOU, BURCKEL, TINDILLIÈRE, Mmes KANOUTÉ, JACQUEMOT, COLSON, MM. HMISSI, CARDOSO, Mme GOLLÈS, M. ERRE.

Absents : M. NICOULEAUD, Mme MUNSTER.

12 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Président :

- ✓ Mme PARNISARI, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. DESANLIS,
- ✓ M. VEBER, en l'absence de sa suppléante, donne pouvoir à M. DHYEVRE,
- ✓ M. DELCOMBEL, en l'absence de sa suppléante, donne pouvoir à M. MAUTRAIT,
- ✓ M. MALOU, en l'absence de son suppléant, donne pouvoir à M. BOUQUET,
- ✓ M. BURCKEL donne pouvoir à M. FONTAINE,
- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir à Mme PARIS,
- ✓ Mme KANOUTÉ donne pouvoir à Mme SERRE,
- ✓ Mme JACQUEMOT donne pouvoir à Mme RÉOLON,
- ✓ Mme COLSON donne pouvoir à Mme VÉGA,
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à M. GONTHIER,
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à M. MOUTON,
- ✓ Mme GOLLÈS donne pouvoir à M. TRIOLET.

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

N°	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal du Conseil de Communauté du 12 décembre 2023	
	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
1	Compte-rendu de délégation du conseil de communauté au Président	Monsieur le Président
2	Délégations du Conseil de Communauté au Président	D. FONTAINE
	FINANCES	
3	Rapport d'orientation budgétaire 2024	Monsieur le Président
4	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local – Demande à l'État et propositions d'affectation	J.P. FORMET
5	Avances sur subventions 2024	R. DESANLIS
6	Réaménagement prêt 3247 – ZAC de Loisy	D. FONTAINE
	MARCHÉS PUBLICS	
7	Acquisition de conteneurs sur roues et accessoires – Recours à l'U.G.A.P.	D. NOBLET
8	Construction d'un groupe scolaire au Hamois – Lancement d'une procédure de passation de marché public	Th. MOUTON
	TRAVAUX	
9	Autorisation donnée au Président de signer un avenant	A. FÉLICETTI
	HABITAT - LOGEMENT	
10	OPAH et OPAH-RU : Attribution de subventions	M. SIMONNET
11	Prolongation du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique - Avenants aux conventions signées avec la Région, la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der et le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat	M. SIMONNET

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
12	Zone Industrielle Vitry-Marolles – Convention de servitude relative à l’extension d’une canalisation gaz souterraine sur les parcelles OE907 et OE967	F. PASSINHAS
13	Port de plaisance – Horaires et tarifs	F. PASSINHAS
PATRIMOINE		
14	Acquisition d’une parcelle cadastrée – section AB n°75 à GLANNES	A. RÉOLON
EAU – ASSAINISSEMENT		
15	Procédure DUP du captage de SOMSOIS – Modifications dans les prescriptions des servitudes	J.P. FORMET

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil Communautaire pour chaque délibération.

**LE CONSEIL,
à l'unanimité,**

↳ **ADOpte** le procès-verbal du Conseil de Communauté du 12 décembre 2023.

Délibération n°1 : Administration Générale – Compte-rendu des délégations du conseil de communauté au Président

Le Conseil Communautaire

↳ **PREND CONNAISSANCE** du compte-rendu des délégations du Conseil de Communauté au Président.

Délibération n°2 : Administration Générale – Délégations du Conseil de Communauté au Président

M. EL GHALOUSSI remercie tout d’abord la Commune de Frignicourt de bien vouloir nous accueillir ce soir pour ce conseil communautaire.

Il s’interroge sur cette prise de décision pour le changement de montant de travaux qui est de passer de 500.000,00 € à 1 million d’euros et informe qu’un amendement a été déposé sur le sujet pour ne pas modifier ce montant. Quelles sont vos motivations ce soir pour présenter cette délibération, après 3 ans et demi de mandature ?

M. FONTAINE explique qu’il s’agit de réduire le délai d’exécution des démarches afin d’avancer plus vite dans la réalisation des opérations. C’est une demande motivée des services. Il rappelle que le montant des travaux dans le cadre de cette délégation des marchés n’a pas augmenté depuis 2018.

M. EL GHALOUSSI dit ne pas comprendre. Qu’est-ce qui motive et comment vous expliquez le fait que c’est pour aller plus vite ?

M. FONTAINE répond que comme chaque le sait, cela demande un certain temps pour que les dossiers soient soumis au Conseil communautaire. Et en donnant cette délégation à notre Président, nous confirmons la confiance qui lui a toujours été donnée et nous pourrions donc réduire les délais.

M. le Président ajoute que c’est une mesure technique, pratique, à la demande des services techniques, qui est parfaitement justifiée.

M. le Président fait lecture de l'amendement :

Amendement n°1 déposé par MM. MIRGODIN, EL GHALLOUSSI, Mme MUNSTER

Remplacer « 1.000.000,00 € HT par « 500.000,00 € HT » au deuxième alinéa du 1°.

M. DUCHENE rappelle des éléments de contexte dont le point principal est d'indiquer que les travaux ont des montants qui devraient être indexés sur l'inflation. Lorsque l'on passe de 500.000,00 à 1 million d'€ vous conviendrez que cela correspond à une inflation de 100 %. Ça n'est pas exactement le climat économique dans lequel nous vivons, nonobstant évidemment les difficultés que nous pouvons connaître chacun et chacune au sujet de cette inflation d'une part, d'autre part, l'idée qui consiste à dire que cela va plus vite certes, nous avons un peu forcé le trait en conseil municipal en expliquant qu'il suffirait de convoquer le conseil une fois par an pour voter le budget et que dans ce cadre le Président de la communauté de commune aurait un mandat impératif, c'est-à-dire qu'il pourrait appliquer naturellement l'ensemble des projets qui ont été votés lors du document d'orientation budgétaire.

Pour être très clair nous nous opposons pour une simple raison, d'une part de transparence, de confiance qui n'exclut pas le contrôle et enfin un dernier point qui est de ne pas craindre une assemblée délibérante. L'idée qui consiste à dire qu'il faut aller plus vite, que les services souhaitent aller plus vite on peut le comprendre mais l'idée est quand même de dire que c'est une assemblée qui délibère, c'est une assemblée qui exécute les décisions, et dans ce cadre il ne faut pas craindre une assemblée. Voilà mes chers collègues pour une bonne compréhension de notre propos et une bonne compréhension de notre positionnement sur cette question.

M. le Président souligne que cela ne change strictement rien quant aux marchés publics, quant à la commission d'appel d'offres, puisque la représentation est proportionnelle et donc les règles sont toujours les mêmes. Ensuite il va y avoir de grosses opérations qui vont venir avec l'ANRU et il y a beaucoup de contraintes également avec l'ANRU en ce qui concerne les calendriers et le lancement des travaux, et donc il y a des mesures pragmatiques à prendre et c'est exactement une mesure pratique. Vous vous y opposez parce qu'il faut s'opposer, c'est votre choix, nous le respectons, mais nous avons en charge la responsabilité et la gestion de faire avancer les dossiers communautaires et il faut pour cela que l'on se donne les outils pour travailler dans les meilleures conditions possibles.

Vote de l'amendement n°1

4 voix pour

5 abstentions

50 avis contraires

↳ Amendement rejeté

Vote de la délibération n°2

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 55 avis favorables, 2 avis contraires : MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI et 2 abstentions : M. TRIOLET, Mme GOLLÈS (pouvoir),

↳ **DECIDE** de confier à notre Président, pour la durée de son mandat et lorsque les crédits sont inscrits au budget, la capacité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres :

- de fournitures et services ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 221.000,00 € H.T. ;
- de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite de 1.000.000,00 € H.T..

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux personnes visées à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales.

Délibération n°3 : Finances – Rapport d’Orientation Budgétaire 2024

M. le Président présente le rapport d’orientation budgétaire et remercie les services et les élus qui ont travaillé sur ce rapport.

M. EL GHALLOUSSI remercie Monsieur le Président pour cette présentation et les services pour la préparation de ce présent rapport d’orientation budgétaire.

Il souligne que ce débat d’orientation budgétaire s’inscrit dans un contexte de niveau particulièrement contraint, avec la nette augmentation du niveau d’inflation qui en un an et passé de 1 à 4 %.

Comme vous le savez toute politique communautaire tant en matière de service rendu à la population que d’investissement, a besoin de moyens financiers pour être mise en œuvre.

Mais nous ne pouvons que nous interroger : quelles sont les marges de manœuvre aujourd’hui ? Quelles sont les ambitions de la Communauté de communes par rapport à la fin de ce projet de mandature et ce projet de territoire ?

Vous nous dites que les finances sont marquées par une stabilité de l’endettement suite à l’achèvement du centre aquatique et son ouverture le 13 juin 2023, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement mais aussi la stabilité des taux de la fiscalité. D’ailleurs, un article dans la presse est paru ce jour sur le sujet où l’on parle de pause fiscale laquelle aura eu quand même un impact pour le contribuable car mécaniquement avec l’inflation le taux va se faire ressentir pour le contribuable local. Un désendettement en 2024 avec une enveloppe d’emprunt limitée à 450.000,00 €, une 3^{ème} année d’exercice du budget annexe déchets ménagers et assimilés, avec une précision sur l’investissement 2024 de l’achat de la benne qui va être décalé, ce qui va permettre de dégager une recette de 800.000,00 € pour deux exercices mais toujours pas de budget annexe pour le centre aquatique en 2024, +110.000,00 € mais aucun élément sur les dépenses.

L’année 2024 sera une année de transition financière après quelques années de forte mobilisation de crédits, 850.000,00 € de dépenses pour terminer de payer les factures du centre aquatique, 350.000,00 € d’investissements pour quelques écoles du territoire et la sollicitation du fonds vert et de la DETR, 200.000,00 € pour la ZAE de la Haute-Voie et pour le nouveau groupe scolaire du Hamois.

Ce qui est étonnant dans les données relatives aux ressources humaines en 2023, c’est le montant des heures supplémentaires 67.000,00 € alors que nous avons 278 agents en 2022 et 293 agents en 2023.

Enfin pourriez-vous nous éclairer sur l’ambition du territoire en 2024 ; que comptez-vous faire à partir des projections en matière d’investissement de votre maîtrise des dépenses de fonctionnement ?

M. le Président souligne que c’est un commentaire et que les chiffres cités sont justes.

En matière d’investissement, nous avons la possibilité de soutenir par la commande publique un certain nombre de travaux notamment dans le domaine de l’environnement « eau et assainissement », et cela fait partie de la mise en œuvre du programme pluriannuel d’investissement notamment au niveau assainissement.

Des engagements ont été pris dans un certain nombre d’opérations qui ont été cités et il est à préciser qu’une opération exceptionnelle ne peut avoir lieu chaque année, comme celle de la construction du centre aquatique qu’a été menée dans un contexte assez délicat avec un programme pluriannuel d’investissement qui a été parfaitement respecté. Tout ceci montre que nous disposons de moyens, mais il n’y a pas de recette miracle et de réserve importante dans les collectivités moyennes. Une gestion a été conduite de manière assez prudentielle mais également offensive c’est pour cela que l’on a des dépenses d’investissement qui sont nettement plus élevées que la moyenne des collectivités de notre strate.

Cela signifie qu’en investissement on prépare l’avenir, on adapte nos équipements, on apporte des services et tout cela parce que l’on a conduit cette politique. Quant à la stabilité de la taxe sur le foncier bâti, il faut souligner à nouveau ici que ce foncier bâti est très bas dans notre communauté de communes. Donc voilà la ligne implicite au niveau de ce budget puisque l’on

va continuer de mettre en œuvre nos engagements au niveau de cœur de ville, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, qui connaissent un succès important, c'est 174.000,00 € pour l'OPAH-RU, et c'est la Ville qui porte cette opération.

Il y a aussi la réfection de voirie rue de la biquerie, des opérations sur la zone Vitry-Marolles et donc la Communauté de communes va connaître un rythme soutenu d'investissement, et toujours aussi important par rapport à ce que nous faisons auparavant sur les budgets annexes. Vous avez remarqué également qu'il y a des crédits qui sont stockés, ce qui veut dire que l'on a préfinancé des opérations et que ces opérations vont se traduire par des travaux.

M. DUCHENE souligne un déséquilibre entre Vitry et les villages en termes d'opération d'investissement. Il n'est pas certain que toutes les communes aient un projet d'investissement en 2024 en dehors de ceux engagés en matière d'assainissement.

Ce qui interroge sur la volonté commune d'avancer ensemble et d'être utile à l'ensemble de nos concitoyens, ça c'est une 1^{ère} chose.

La deuxième chose, vous parlez de marges de manœuvre qui sont importantes, moi je les considère relativement faibles parce que l'ensemble des décisions qui ont été actées notamment concernant le centre aquatique étouffent le budget et ce qui d'ailleurs revient au premier point qui justifie le fait qu'il y ait peu d'opérations finalement d'investissement dans les communes autre que Vitry. Alors, ces décisions qui ont été prises, étouffent les capacités de financement et les réserves, contrairement à ce que vous indiquez, ne sont pas importantes. Il ne faut pas non plus raconter une autre histoire que celle que l'on peut observer aujourd'hui, nous avons 18 ans à peu près d'annuités pour nous désendetter et vous avez énoncé un programme de désendettement qui en réalité ne vaut absolument rien puisqu'il consisterait à dire que nous n'aurions plus recours à l'emprunt dans le futur.

Le troisième point, puisque la question des marges de manœuvre est liée à nos ressources, qui sont contraintes par des décisions qui ont été prises au niveau de l'Etat qui sont relativement fortes sur la fiscalité ; aujourd'hui la Communauté de communes dépend notamment de la contribution financière des entreprises et de l'IFER. D'ailleurs on a eu l'occasion d'en discuter dans cette assemblée du transfert qui a été acté que l'on allait moins chercher de la fiscalité de l'activité et plus de la fiscalité de rendement comme c'est le cas avec l'IFER c'est-à-dire on plante des éoliennes et on encaisse chaque année. Mais le grand absent de ce débat d'orientation budgétaire c'est le développement économique, ce sont les projets, ce sont les orientations, ce sont les stratégies qui nous lient sur ce territoire et même au-delà de ce territoire puisque nous sommes sur un bassin qui compte 3 intercommunalités. Il n'y a pas de stratégie non plus sur les sujets de formation qui sont pourtant portés au sein de cette assemblée alors que nous avons notamment la création d'un campus connecté dont un jour on verra peut-être qu'il accueille peu d'étudiants. De ce fait on peut s'inquiéter sur la capacité à se projeter dans l'avenir maintenant que nous avons réalisé. Et puis enfin Monsieur le Président vous nous avez indiqué que nous avons une augmentation des ressources de 7 % liée au centre aquatique et indiqué que certains qui s'étaient abstenus, vous n'avez pas manqué de le rappeler le jour de l'inauguration, auraient mieux fait de se taire et finalement de le soutenir. Le centre aquatique n'est pas encore payé et il va peser de longues années sur cette collectivité.

M. le Président : déjà je vous engage à ne pas artificialiser le débat pour dire qu'il y a une opposition ville, campagne, il y a des dossiers en ville et pas dans les villages, tout cela ne repose sur rien. On exerce les compétences qui sont mutualisées, qui concernent l'ensemble du territoire et qui permettent d'effectuer une véritable solidarité de territoire à travers toutes les problématiques d'eau et d'assainissement. C'est un élément tout à fait caractéristique et extrêmement important, il suffit de regarder lorsque l'on fait des travaux sur l'eau potable, le nombre de m³ vendus sur des petits réseaux. Il y a un véritable effet de redistribution sur le territoire. Quand vous faites 600.000,00 € de travaux et que vous vendez 17.000 m³ d'eau, vous en voyez l'impact, ces travaux sont pris en compte par la Communauté donc ils sont mutualisés.

De la même manière, mais il faudrait refaire l'historique de l'évolution de nos impositions avec la taxe professionnelle qui a été mutualisée et en réalité 80 % de la richesse fiscale a été redistribuée grâce à la taxe professionnelle et maintenant ce sont des enveloppes de compensation. En réalité c'est l'impôt économique qui a financé la plupart des services qui sont actuellement rendus et c'est bien pour cela que le taux du foncier bâti est aussi bas, il est à 4 % parce que justement on bénéficie de l'effet redistribution de l'impôt économique sur le territoire.

Quant au centre aquatique il n'étouffe rien du tout c'est plutôt une fierté, il fonctionne, il répond aux attentes de la population, il permet à tous les enfants du territoire d'apprendre à nager, il permet à tout le monde de pouvoir y aller. S'agissant des dépenses qui pèsent, il y a l'héritage de la ZAC de Loisy dont on est en train de se sortir 1,7 millions de crédits, de déficit et c'est entre 500 et 600.000,00 € par an qu'il faut injecter pour équilibrer tout cela.

Enfin en ce qui concerne le remboursement de la dette de 2,1 millions, il est stable depuis 4 ans. Quant à la stratégie, on a fait le choix du développement vert, on a fait le choix des énergies renouvelables, on a fait le choix du verdissement, on a fait le choix de toute cette stratégie qui produit des résultats, qui nous permet de décarboner et qui souhaite faire en sorte que le développement se situe dans le champ de cette nouvelle économie du changement de modèle auquel on est conduit par la force des choses et donc c'est ça le sens de l'effort fait en matière de décarbonation de notre dépense, de nos équipements et des choix d'investissement que l'on supporte, et donc cette stratégie elle est résolument tournée vers l'avenir et donc vers un futur pour tout le monde.

M. CASTAGNA souligne que c'est la commune de La Chaussée qui continue de rembourser l'emprunt de l'école, ce n'est pas la Communauté de communes comme je viens de l'entendre. Cet emprunt est remis dans le calcul de la CLECT. Donc on ne coûte rien aux autres Communes, nous payons notre école. C'est au moins 30 % de notre budget. On dépense 103.000,00 € pour rembourser notre école et le centre de loisirs. D'autres Communes viennent dans nos écoles et ne payent rien du tout au point de vue de l'emprunt, la Communauté de communes aurait pu nous aider de ce côté-là. Mais on nous dit toujours c'est la loi vous n'avez rien à dire. Par contre je signale quand même que nous rapportons 550.000,00 € d'IFER à la Communauté de communes, en gros c'est le quart de l'IFER en ce moment qui vient de la Commune de la Chaussée sur Marne. En plus vous allez avoir 150.000,00 € l'année prochaine, parce qu'il y a 10 éoliennes qui vont tourner bientôt. Je pense qu'il y aurait peut-être moyen à discuter mais bon puisque l'on ne veut pas.

M. le Président répond qu'il ne peut que faire appliquer la loi.

M. CASTAGNA ajoute que la Communauté de communes ne paye rien en matière d'eau pour la Commune. Donc vous pourriez faire quelque chose mais vous ne le faites pas.

M. le Président répond que la Commune de La Chaussée-sur-Marne est sur un budget fermé au niveau de l'eau et vous êtes donc hors périmètre. En ce qui concerne l'IFER n'oubliez pas non plus la part qui est prélevée par le Département qui est à hauteur de 30 %, mais ça ne gêne personne quand c'est le Département. C'est une recette qui est affectée à l'établissement public.

Le Conseil Communautaire

↳ **PREND CONNAISSANCE** du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

Délibération n°4 : Finances – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 – Demandes de subventions

M. DUCHENE souligne qu'il ne souhaite absolument pas polémiquer pour la simple raison qu'il a beaucoup de respect pour Monsieur Formet. Le point essentiel c'est qu'il y a beaucoup d'investissements pour l'eau et l'assainissement dans les villages majoritairement. Mais ce sont des investissements qui sont perceptibles par nos concitoyens au jour le jour. Evidemment lorsqu'il y a des difficultés elles apparaissent mais c'est comme les trains qui arrivent à l'heure on n'en parle pas suffisamment.

Echanges entre M. MAUTRAIT, M. le Président (sans micro)

M. DUCHENE : Le travail que vous avez fait n'est absolument pas remis en cause, l'intérêt que ça a pour nos concitoyens n'est absolument pas remis en cause, le fait que les collectivités n'auraient pas pu s'atteler elles seules à ce type de travaux, réaliser à elles seules ce type de travaux, tout cela n'est absolument pas remis en cause. En revanche, l'intérêt communautaire à se projeter au-delà de ces dépenses qui sont des dépenses du quotidien, lui il peut être discuté à travers non pas les travaux qui sont faits dans les villages mais à travers les travaux qui sont proposés pour la Ville de Vitry. Ça c'est un point essentiel. Deuxième chose, il y a d'autres compétences dont on n'a pas totalement parlé dans le débat d'orientation budgétaire et là-dessus il n'y a pas eu de réponse à la question du développement économique, sur la question de la formation qui, in fine, seront les seules qui permettront d'avoir des marges de manœuvre via notamment la CFE.

M. FORMET répond qu'il ne veut pas rentrer dans un débat stérile parce que je trouve que ça n'avancera pas à grand-chose, vous êtes dans une opposition au conseil communautaire c'est votre choix, c'est votre droit. Par contre je voudrais que l'on nous donne des exemples d'investissement qui pourraient être réalisés sur les communes en périp hérie de la communauté de communes, en matière de compétence scolaire comme le programme de réhabilitation des écoles qui est quand même assez important.

Il expose qu'en sa qualité de Maire de Bignicourt, si la Communauté de communes dit demain qu'elle prend la compétence voirie, dont acte, on avait essayé de regarder mais si l'on prend une compétence comme ça, sur quelle base on part ? Comment on fait les transferts de charges ? On avait fait une étude, en disant il y a tant de kms voirie mais il y en a tellement qui ne sont pas aujourd'hui en état d'être reprises, c'est quand même très compliqué. Et en ce qui me concerne, je ne sais pas pour les maires de la communauté de communes, mais j'ai toujours dit je suis maire de Bignicourt, c'est ma commune, mais Vitry-le-François c'est aussi ma ville et tout ce qui se passe d'important sur Vitry, mes administrés en profitent également, le centre aquatique en particulier.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 58 avis favorables et 1 abstention : M. DUCHÊNE,

↳ **SOLLICITE** les concours financiers de l'État au titre de la D.E.T.R. et/ou de la D.S.I.L. 2024 pour l'ensemble des projets précités, au taux le plus élevé possible ;

↳ **ARRETE** les plans de financement prévisionnels suivants :

- ❖ **Réhabilitation de la toiture et des menuiseries du groupe scolaire Paul Fort (P123511) - Convention PTRTE : Axe 1 - orientation 1 action "Mise en œuvre d'une démarche intracting associée à un système de management de l'énergie certifié ISO 50001 »**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 300.000,00 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I.L. (40,00 %) : 120.000,00 €
Département de la Marne (20,00 %) : 60.000,00 €
Autofinancement (40,00 %) : 120.000,00 €

❖ **Travaux de voiries pour la Rue de la Briquerie à VITRY-LE-FRANÇOIS, la Rue du Cerisier à FRIGNICOURT et rue du Bois Guillaume à MAROLLES :**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 200.000,00 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I.L. (20,00 %) : 40.000,00 €
Autofinancement (80,00 %) : 160.000,00 €

❖ **Travaux de rénovation du réseau d'assainissement à COUVROT ;**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 452.682,50 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I.L. (20,00 %) : 90.536,50 €
Département de la Marne (20,00 %) : 90.536,50 €
AESN (40,00 %) : 181.073,00 €
Autofinancement (20,00 %) : 90.536,50 €

❖ **Travaux de mise en conformité du système de traitement d'assainissement à MAROLLES :**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 404.160,00 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I.L. (40,00 %) : 161.664,00 €
AESN (40,00 %) : 161.664,00 €
Autofinancement (20,00 %) : 80.832,00 €

❖ **Travaux de réhabilitation du réseau d'alimentation en eau potable à COOLE :**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 315.407,00 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I.L. (40,00 %) : 126.162,80 €
Autofinancement (60,00 %) : 189.244,20 €

❖ **Travaux de sécurisation des réservoirs de GLANNES, de SAINT-OUEN-DOMPROT, du MEIX-TIERCELIN et de MAISONS-EN-CHAMPAGNE ;**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 28.000,00 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I.L. (40,00 %) : 11.200,00 €
Autofinancement (60,00 %) : 16.800,00 €

❖ **Travaux de renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable à COURDEMANGES.**

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 56.000,00 €

Financeurs :

D.E.T.R./D.S.I.L. (40,00 %) : 22.400,00 €

Autofinancement (60,00 %) : 33.600,00 €

- ↳ **ENGAGE** la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER à réaliser ces opérations d'investissement ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute autre subvention auprès des financeurs pour ces opérations ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Délibération n°5 : Finances : Avances sur subventions 2024

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **DECIDE** d'attribuer des avances sur subventions, au titre de l'année 2024, aux associations et organismes désignés ci-dessous :

Associations	Pour mémoire subvention allouée en 2022	Pour mémoire subvention allouée en 2023	Avance sur subvention 2024 Propositions
Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.)	65.985,00 €	65.985,00 €	25.000,00 €
Contribution O.G.E.C. - Ecole de la Salle	107.800,00 €	108.500,00 €	35.000,00 €
Centre Social et Culturel de VITRY-LE-FRANÇOIS	224.826,00 €	224.826,00 €	75.000,00 €

- ↳ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits à notre budget 2024.

Délibération n°6 : Finances – Réaménagement prêt 3247 – ZAE de la Haute Voie

M. FONTAINE précise que ce réaménagement de prêt permet à la Communauté une économie de 44.000,00 € sur l'exercice 2024 et sur 2025, il y aura une trésorerie de 55.705,00 €. Tout ceci dans le but d'effectuer les travaux qui sont nécessaires à l'utilisation de cette zone d'activité.

M. EL GHALLOUSSI dit qu'il ne comprend pas et demande combien allons-nous, en fait, rembourser au bout des 15 ans à 3,63 % sur les 500.000,00 € ?

M. FONTAINE explique qu'au départ il y avait un premier prêt de 3 millions mais concernant la ZAE ce prêt est de 1.800.000,00 €, et il nous reste d'ailleurs 484.000,00 € à rembourser et bien sûr il y a une soulte à payer, dès l'instant où vous payez par anticipation, qui se monte à 19.830,00 €. Aujourd'hui si vous prenez vos 484.000,00 € plus les 19.830,00 € vous tombez au montant emprunté de 504.445,56 €.

M. EL GHALLOUSSI dit que sur 15 ans, il restait 60 mois d'emprunt à solder sur les 500.000,00 €. Vous dites que pour des raisons de projet économique, il est important de réinvestir très rapidement sur cette zone d'activité économique afin de la développer. Vous empruntez 500.000,00 €, donc à la fin des 15 ans combien vous coûte cet emprunt ?

M. FONTAINE expose que pour financer les travaux d'un montant de 200.000,00 € sur la zone d'activités, nous avons emprunté 504.000,00 € et il y a les 484.000,00 € qui sont toujours en cours, seulement nous prolongeons la durée de l'emprunt. Donc en fait on emprunte 504.445,56 €, on remboursera 504.445,56 € en capital + bien sûr les intérêts à 3,63 %.

M. EL GHALLOUSSI : combien ça coûte au contribuable à la fin Monsieur FONTAINE ?

M. le Président : vous auriez dû élargir la question. Combien a coûté la ZAC non subventionnée ? Souffrez quand même que l'on vous dise la vérité, un moment il faut quand dire les choses.

M. FONTAINE propose de communiquer le tableau d'amortissement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 57 avis favorables et 2 abstentions : M. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI,

- ↳ **APPROUVE** le remboursement par anticipation partielle pour le prêt n°510 selon les caractéristiques suivantes :
 - Phase de consolidation :
 - Date de départ : 30/03/2012
 - Maturité initiale : 30/06/2029
 - Durée restante : 59 mois
 - Nominal initial : 3.000.000,00 €
 - Capital restant dû avant remboursement anticipé : 846.153,85 €
 - Taux d'intérêts du 30/03/2012 au 30/03/2024 : 3,99%
 - Échéances du 29/02/2024 au 30/03/2024 à payer 41.275,00 €
 - Remboursement du CRD après paiement de l'échéance du 30/03/2024 : 484.615,56 €
 - Soulte indicative à payer au 30/03/2024 : 19.830,00 €
 - Coupon, à payer au 30/03/2024 : 0,00 €

Il est précisé que le remboursement partiel anticipé se fait sans mouvement de fonds pour le capital remboursé et la soulte mais avec la mise en place du nouveau financement ci-dessous confirmé simultanément :

- ↳ **APPROUVE** le montant de la soulte à 19.830,00 € qui est capitalisée et décide l'étalement de cette soulte sur une durée de 5 ans.

- ↳ **CONTRACTE** auprès de la Société Générale un emprunt d'un montant de 504.445,56 € (ce montant sera coté définitivement le 6 février) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant initial : 504.445,56 € (ce montant pourra évoluer en fonction de la soulte mentionnée ci-dessus) qui sera décaissé sans mouvement de fonds.

Le prêt est consenti jusqu'au 30/03/2039 et s'amortira sur 15 ans à compter de la date de consolidation fixée au 30/03/2024.

Phase de mobilisation : non

Phase de consolidation : d'un commun accord entre la Société Générale et la Communauté de Communes de VITRY, CHAMPAGNE ET DER, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « taux fixe de marché » sur le contrat « taux de marché » selon les conditions présentées ci-dessus :

Montant : 504.445,56 €

Date de départ : 30/03/2024

CCVCD : PV de la Séance du Conseil de Communauté du 06 février 2024

Maturité : 30/03/2039 (15 ans)
Amortissement : linéaire (capital constant)
Périodicité : trimestrielle
Base de calcul : exact/360
Chaque périodicité du 30/03/2024 au 30/03/2039 : 3,67 % à taux fixe
Score Gissler : 1A
Commission d'engagement : 0,00 €

Conditions de Remboursement anticipé : une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client selon les modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire.

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Société Générale ;
- ↳ **DIRE** que les crédits seront ouverts au Budget Primitif 2024 de la ZAE de la Haute Voie.

Délibération n°7 : Marchés Publics – Acquisition de conteneurs sur roues et accessoires – Recours à l'U.G.A.P.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

- ↳ **SE PRONONCE** favorablement sur l'achat de conteneurs sur roues et des pièces détachées rattachées ;
- ↳ **SE PRONONCE** favorablement sur le recours à l'UGAP pour l'achat desdits conteneurs sur roues et des pièces détachées rattachées ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les devis et bons d'engagement associés pour formaliser l'achat des conteneurs sur roues et des pièces détachées rattachées auprès de l'U.G.A.P. ;
- ↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budget 2024 et suivants.

Délibération n°8 : Marchés Publics – Construction d'un groupe scolaire au Hamois Lancement d'une procédure de passation de marché public

M. EL GHALLOUSSI souligne que ce projet ambitieux, qui vient d'être présenté, façonnera le système éducatif de plusieurs quartiers de Vitry-le-François pour de nombreuses années. En effet la construction d'un groupe scolaire engage un territoire pour au moins une vingtaine d'années. En reprenant les éléments du maître d'œuvre et de l'étude prospective vous prévoyez un groupe scolaire avec une emprise foncière d'environ 4.300 m², 14 à 17 classes. Le quartier NPNRU du Hamois va faire l'objet d'une démolition d'environ 1.300 logements sociaux, il reste aujourd'hui 80 logements, et en tous cas dans la projection il restera 80 logements tel que le quartier est configuré aujourd'hui. Combien envisagez-vous de logements à la fin du programme de renouvellement urbain ? Cette implantation du futur groupe scolaire n'est pas anodine et en même temps ça pose question, 17 x 25 élèves en moyenne par classe, ça donne 425 élèves, un groupe scolaire de 425 élèves, élémentaire et maternelle pour le groupe scolaire. Pour rappel, l'école élémentaire Louis Pasteur sur l'année scolaire 2022/2023 comptait 134 élèves, l'école maternelle Louis Pasteur sur l'année 2022/2023 comptait 77 élèves soit 211 élèves. Vous vous en doutez mes chers collègues que les effectifs 2023/2024 sont plus bas que ceux de l'année 2022/2023. Afin de couper court à d'éventuels propos concernant un retour en arrière sur le quartier du Hamois du temps où il y avait 1358 logements, il y avait plus d'élèves. J'ai regardé quelques chiffres sur l'année scolaire 2015/2016, il y avait au sein de l'école maternelle Louis Pasteur 90 élèves, l'école élémentaire Louis Pasteur comprenait elle 178 élèves soit 268 élèves.

Alors combien prévoyez-vous d'habitants au Hamois dans les cinq prochaines années, donc l'année 2029 qui correspondra environ à la livraison du groupe scolaire au regard des éléments qui nous sont présentés aujourd'hui ?

Le projet de renouvellement urbain tel qu'il existe, a reconnu le quartier du Hamois, quartier NPNRU en 2015, nous avions 260 élèves, là on se projette à 20 ans, on apprend que le calibrage de ce groupe scolaire est d'environ de plus de 400 élèves.

Vous précisez Monsieur le Président dans cette délibération que ce futur groupe scolaire il va redessiner le paysage éducatif du territoire et notamment de plusieurs quartiers. Concrètement, quelles écoles vous prévoyez de fermer dans les 5 prochaines années ? L'école la plus proche étant Jules Ferry. Se pose donc la question au regard du périmètre, des enfants du Bas-village, des enfants de l'écoquartier du Hamois, des enfants du Grand Parc, des enfants d'un bout du centre-ville et également les questions aussi de sécurité qui devront être traitées dans la projection des 5 à 6 prochaines années afin que les enfants de notre territoire qui seront concernés par ce futur groupe scolaire puissent se rendre à l'école en toute sécurité. Tout en sachant que dans la zone de projection du projet NPNRU il y a quand même une route nationale et que, la question de la sécurité des enfants, la sécurité des parents demain qui accompagneront ces enfants vers ce futur groupe scolaire devront être prises en compte.

En lisant le dernier rapport du Sénat, transition écologique du bâti scolaire, en date du 28 juin 2023, on apprend que les coûts qui existent aujourd'hui et qui sont projetés demain, on est environ à 4.000,00 € du m² dans la construction neuve d'un groupe scolaire aujourd'hui et en tous cas dans la projection qui sont faites au regard des évolutions des coûts du bâtiment et des travaux publics. Donc 4.000,00 € sur la construction du bâti et un peu moins pour les aménagements extérieurs des groupes scolaires. Donc voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, un groupe scolaire d'environ 425 élèves dont la projection ne compte pas d'élément concret au regard du projet de renouvellement urbain sur la démographie du territoire qui sera concerné par ce groupe scolaire.

M. MOUTON dit que ce n'est pas 425 élèves mais 300 élèves. On est dans un quartier prioritaire, il y a le dédoublement des classes. Aujourd'hui la projection c'est 300 élèves, on est à 200 élèves en 2023 ce qui est la deuxième fréquentation des classes de la communauté de communes, derrière Pierre et Marie Curie qui est à 250 et à 6 classes et derrière l'école de Frignicourt. Donc de dire qu'il n'y a plus d'élèves c'est complètement faux.

Ensuite on a 14 classes, et non 17, parce que les classes sont dédoublées. S'agissant du financement de l'école, on est dans un cadre de l'ANRU 2 avec un financement à 65 % de la reconstruction, c'est-à-dire que sur une enveloppe de moins de 10 millions d'€, il y aura 6,5 millions de subventions de l'ANRU, on sera subventionné autour de 80 % en allant chercher des subventions auprès de la Région ou du Département voire des fonds européens s'il le fallait et d'État. Donc aujourd'hui il y a des classes et, vous ne comptez pas les classes ULIS et les classes spécialisées que l'école accueille. On va reconstruire 300 logements plus 50 parcelles en accession, donc 350. On a prévu dans ces locaux du périscolaire, il faut savoir que la réglementation de la caisse d'allocations familiales nous oblige à faire le CLAS en dehors des locaux scolaires, on est obligé de trouver une solution et la solution que l'on a trouvée c'est de partager des locaux avec une maison de quartier et faire le CLAS le soir qui augmente les chances de réussite des enfants de quartier. On a aussi prévu, vu l'ampleur des travaux qui sont investis, plus de 150 millions de travaux investis dans le quartier, que le quartier a vocation à sortir du réseau d'éducation prioritaire et on repassera sur des classes à 25 élèves mais pour l'instant ces classes sont dédoublées.

La route nationale, il y a des études qui sont engagées dans le cadre de l'ANRU, on aimerait même revenir sur 2 fois 1 voie pour essayer de raccourcir la fracture et bien sûr en espérant que la Région reprenne la compétence transport et puisse travailler sur une déviation, ce serait bien, ils ont dit qu'ils allaient travailler sur Saint-Dizier, je ne vois pas pourquoi ils ne travailleraient pas sur Vitry. Quand vous regardez 10 millions d'€, 65 % subventionnés par l'ANRU, des subventions de différents partenaires, une maison de quartier avec un fonds de concours de la Ville, la facture globale sera de moins d'1 million d'€ pour la Communauté de communes et près d'1 million d'€ pour la Ville avec le fonds de concours.

Les travaux engagés commenceraient, parce que l'on est dans une conception réalisation, au mois de mars pour des études jusque septembre/octobre, après des appels d'offres, on serait sûrement mars/avril/mai sur le début de la construction, donc ça veut dire que la construction impacterait peu le budget de l'année prochaine mais plutôt en 2026.

M. EL GHALLOUSSI souligne que ce qui est intéressant c'est que vous dites que je me trompe et deux secondes après vous nous expliquez que le quartier du Hamois au regard du contrat de ville 2024/2029 et de la construction de l'écoquartier, de l'évolution de la population, va sortir de la géographie prioritaire dans les 5 ans qui viennent, date je vous le rappelle de la sortie de terre finale de cet équipement.

Alors vous nous expliquez que le groupe scolaire ne sera pas reconstruit sur l'emprise foncière du groupe scolaire actuel, jusqu'à preuve du contraire il y a encore des immeubles sur l'emprise foncière sur laquelle vous projetez de construire le groupe scolaire en face de l'équipement économique, du centre commercial, à l'intersection de deux rues et sur une emprise foncière de 4.300 m² qui appartient au Foyer Rémois.

Les démolitions ne sont pas terminées, vous n'avez pas acheté le terrain et il va falloir peut-être prévoir aussi, sauf si le bailleur vous en fait cadeau, l'acquisition de l'emprise foncière, puis le dédoublement de classes s'arrêtera de fait à la sortie de la géographie prioritaire, donc 14 classes avec une marge de manœuvre de 2/3 classes, et là franchement c'est bien d'avoir prévu une marge de manœuvre, ça évite à devoir pousser les murs mais ça fait bien 17 classes avec une moyenne nationale sur les autres groupes scolaires sur la communauté de communes. Ce sont les chiffres à l'échelle de la circonscription. L'école à la Fauvargue a un peu plus de 150 élèves, 8 classes, ça fait à peu près une vingtaine d'élèves par classe sans dédoublement sans rien. Donc la projection qu'elle soit de 300 ou de 400, on ne va pas débattre là-dessus mais les 4.300 m² aujourd'hui n'appartiennent pas à la Ville ni à la Communauté de Communes.

M. le Président souligne que si on est parti sur cette projection ce n'est pas par hasard et qu'évidemment il y a des échanges dans le cadre d'une opération nationale, alors il ne faut pas raconter n'importe quoi, en tous les cas fonder votre raisonnement sur des hypothèses qui reposent sur du sable. C'est le meilleur moyen de voir la construction s'effondrer.

M. MOUTON ajoute qu'il y a eu un plan guide qui a été accepté par le Foyer Rémois, par l'ensemble des partenaires. L'école est bien située à cet endroit, on va démolir l'ancienne école que l'on va redonner aussi, on va échanger les parcelles. Donc ne vous inquiétez pas là-dessus, quand on commence à travailler sur un plan guide c'est que tous les partenaires sont d'accord autour de la table. On arrive à la 6^{ème} phase de déménagement, en plus c'est subventionné à 100 % par l'ANRU, ce que l'on voudrait c'est qu'il y ait de la reconstruction assez rapidement.

M. le Président ajoute que ce n'est pas une fin en soi d'être en zone prioritaire, c'est-à-dire tout l'objectif de la politique menée au niveau de l'ANRU c'est de faire en sorte qu'après un passage, une correction du bâti, une recomposition des populations, justement on sorte de ce système de zonage. Et donc là compte-tenu de la nature du plan guide, la nature des constructions qui vont se faire, la diversité, effectivement à un moment il y aura une sortie, c'est le retour dans le droit commun. Enfin bref ce n'est pas pour demain mais en tous les cas c'est conçu comme tel.

M. MOUTON précise que l'on reconstruit 96 % du bâti, on a réhabilité 60 logements pour plus de 2 millions d'€. Donc ça veut dire que si l'on n'arrive pas à sortir d'un quartier prioritaire, on s'est planté sur toute la ligne. Et je ne vois pas comment on resterait après une rénovation de ce niveau dans un quartier prioritaire. Il est tout à fait logique et normal de sortir après la rénovation d'un quartier prioritaire, c'est un quartier qui va être recherché et qui aura toutes les chances de se développer.

M. DUCHENE expose que la question de l'entrée ou de la sortie de la géographie prioritaire se fait sur des critères sociaux, et non sur des critères urbains. J'ai démontré lors d'un dernier conseil municipal que l'indice de positionnement social des écoles de Vitry non seulement n'avait pas augmenté sur les dix dernières années mais il avait diminué dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville. Donc comment vous allez expliquer, on a refait les murs, on va faire sortir ce quartier de la politique de la ville mais ça ne change pas la situation sociale des individus d'autant plus, lorsque l'on n'a pas de politique de développement économique adéquate. Alors la seule réponse que vous pourriez me faire si vous étiez honnêtes, c'est que vous avez vidé le quartier de ses habitants et que forcément comme il y aura moins d'habitants en fait il y aura moins de difficultés qui seront avérées et donc on pourra faire sortir ce quartier de la politique de la ville. Mais par ailleurs je note que vous vous êtes félicités grandement de l'entrée du quartier de la Fauvarge dans la politique de la ville, je voudrais juste rendre hommage à Michel BIARD qui lors d'un conseil municipal il y a peut-être 5 ou 6 ans avait indiqué que c'était toute la ville de Vitry qui aurait dû rentrer dans la géographie prioritaire.

M. le Président : oui mais nous, nous avons obtenu le NPRU, cela c'est l'histoire.

M. MOUTON : prévoir la sortie du quartier du Hamois des quartiers prioritaires, l'Etat voulait déjà le faire là si on ne s'était pas battu. On a voulu le conserver parce que sortir le Hamois des quartiers prioritaires dans le cadre d'une rénovation urbaine, ce n'était pas respecter les travaux qui allaient être engagés. On sait très bien que le Hamois va être un nouveau quartier, la population qui va revenir est une autre population et il ne faut pas s'inquiéter là-dessus et s'il y a des gens qui reviennent, des anciens habitants, eh bien tant mieux.

M. EL GHALLOUSSI : dans le plan guide et dans la projection du projet urbain du Hamois vous nous avez expliqué qu'il y a près de 300 logements qui vont être construits. Je rappelle ma question initiale, à la fin du projet de construction du groupe scolaire vous envisagez, au regard de la projection du plan guide, c'est quand même le projet de renouvellement urbain du Hamois, dont on parle depuis 2015, il y a eu de nombreuses études, dans un contexte de déprise démographique et de déprise économique. D'ailleurs la première étude de 2015, le titre c'était déprise économique, déprise démographique, donc là concrètement avec les dernières études et vos derniers échanges avec l'ANRU, vous espérez demain dans l'écoquartier, combien de familles et donc combien d'enfants ?

M. MOUTON répond qu'il y a une stabilisation de la population à Vitry, on a gagné 88 personnes l'année dernière, on en a perdu 6 cette année. Vous croyez que le Foyer Rémois va construire 400 logements sans les remplir ?

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

Par 56 avis favorables et 3 abstentions : MM. DESANLIS, DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI,

↳ **APPROUVE** le-projet de construction du groupe scolaire au Hamois ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à lancer un marché de conception-réalisation selon la procédure avec négociation et à en assurer la préparation, la passation et l'exécution ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à désigner par arrêté la composition du jury pour les membres autres que les élus de la commission d'appel d'offres ;

↳ **FIXE** à 90.000,00 € H.T. maximum la prime versée aux équipes candidates sous réserve de la conformité de leur offre au regard des documents de la consultation ;

- ↳ **ETABLIT** l'indemnité forfaitaire des personnes possédant la qualification professionnelle requise pour participer à la procédure à 350,00 € HT par demi-journée de participation au jury et leurs frais kilométriques en fonction des taux en vigueur ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à arrêter la liste des candidats admis à réaliser des prestations après avis du jury ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché de conception-réalisation avec le soumissionnaire retenu, au vu de l'avis du jury, à l'issue de la procédure de passation ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions possibles, à leur taux maximal auprès de tous les financeurs pouvant être appelés sur le projet et à signer tout document relatif aux demandes de subventions afférentes ;
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires à l'organisation de cette procédure sont inscrits au budget 2024 ;
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2024 et le seront aux suivants.

Délibération n°9 : Travaux – Autorisation donnée au Président de signer un avenant

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **APPROUVE** l'avenant à passer avec la compagnie ALLIANZ IARD dont le mandataire est l'agent général ALLIANZ MASSENAT ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- ↳ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024.

Délibération n°10 : Habitat-Logement – OPAH et OPAH-RU : Attribution de subvention

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **ALLOUE** les subventions suivantes, dans le cadre de l'O.P.A.H. de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER :

Ci-après :

- **3.930,00** à Monsieur D'EXPORT Alphonse et Jeannine (remplacement de l'aide allouée par la délibération n°73 du 27 septembre 2022 d'un montant de 3.814,00 €)
- **1.371,00 €** à Monsieur DUGUET Paul
- **1.036,00 €** à Madame HEUSDENS Monique
- **534,00 €** à Madame KHOL Marie Louise
- **2.475,00 €** à Madame BELLEUVRE Marynège (remplacement de l'aide allouée par la délibération n°96 du 29 juin 2023 pour un montant de 1.827,00 €)
- **5.250,00 €** à Madame JACQUOT Jaqueline
- **2.799,50 €** à Madame LHERITIER Mireille (remplacement de l'aide allouée par la délibération n°135 du 14 novembre 2023 d'un montant de 2.372,00 €).
- **6.830,00 €** à Monsieur RAVELLI Laurent (remplacement de l'aide allouée par la délibération n°157 du 12 décembre 2023 d'un montant de 2.516,00 €).
- **4.100,00 €** à Madame TEIXEIRA Julie
- **5.186,50 €** à Madame TRIDOUX Sylvie

Soit un montant d'aides de : **33.512,00 €.**

⇒ **ALLOUE** les subventions suivantes, dans le cadre de l'O.P.A.H.-R.U. de la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER :

Ci-après :

- **813,00 €** à Monsieur DUPRE Danielle

Soit un montant d'aides de : **813,00 €**

⇒ **PRECISE** que, lors de ce CoTech, le montant des subventions allouées par nos partenaires dans le cadre de l'O.P.A.H. et de l'OPAH-R.U. se répartissent comme suit :

	ANAH	Région	CCVCD	Autre*
Total OPAH :	136.764,00 €	7.986,50 €	33.512,00 €	10.659,35 €
Total OPAH-RU :	2.711,00 €		813,00 €	2.340,95 €
	139.475,00 €	7.986,50 €	34.325,00 €	13.000,30 €
Total Général :	Soit 71,60 % des aides versées	Soit 4,10 % des aides versées.	Soit 17,62 % des aides versées.	Soit 6,67 % des aides versées.

⇒ **DIT** que les subventions seront versées aux intéressés à la fin des travaux sur présentation de pièces justifiant de l'acquittement des factures.

⇒ **DIT** que la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER sollicitera la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS dans le cadre de la convention de financement et selon les modalités qui y sont énoncées.

Délibération n°11 : Habitat-Logement – Prolongation du service d'accompagnement à la rénovation énergétique – Avenants aux conventions signées avec la région, la Communauté de Communes Perthois Bocage et Der et le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité (M. DUCHENE ne prenant pas part au vote),

⇒ **APPROUVE** le déploiement du programme SARE sur les Communautés de Communes VITRY, CHAMPAGNE ET DER et PERTHOIS, BOCAGE et DER ;

⇒ **APPROUVE** les avenants aux conventions à intervenir avec :
- la Région Grand Est ;
- la Communauté de Communes PERTHOIS, BOCAGE et DER ;
- le Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les différents avenants, et plus largement tous documents se rapportant à cette opération ;

⇒ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses et en recettes aux budgets 2024 et 2025.

Délibération n°12 : Développement Economique – Zone Industrielle Vitry-Marolles – Convention de servitude relative à l'extension d'une canalisation gaz souterraine sur les parcelles OE907 et OE967

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **DONNE** un avis favorable à la conclusion des conventions de servitudes Gaz sur les parcelles cadastrées section OE907 et OE967 appartenant en indivision aux Communes de VITRY-LE-FRANÇOIS et MAROLLES.

Délibération n°13 : Développement économique – Port de plaisance – Horaires et Tarifs

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↳ **AUTORISE** l'ouverture du port de plaisance pour la saison 2024 du lundi 15 avril et au dimanche 13 octobre inclus aux horaires suivants :
 - haute saison – du 1^{er} juillet au 31 août – (du lundi au dimanche) de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00 ;
 - basse saison – du 15 avril au 30 juin et du 1^{er} septembre au 13 octobre – (du lundi au samedi avec une fermeture le dimanche et lundi matin) de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 19h00.
- ↳ **APPROUVE** les tarifs proposés relatifs à la régie du port de plaisance ;
- ↳ **APPROUVE** la vente des guides de navigation au tarif imposé par l'éditeur ;
- ↳ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024.

Délibération n°14 : Patrimoine – Acquisition de la parcelle cadastrée – Section AB n°75 à GLANNES

M. le Président souligne que cette acquisition est très intéressante et ouvre des horizons sur ce qui s'est passé il y a un siècle et comment une partie des populations a été relogée et effectivement c'est le dernier témoignage de ce type d'habitat qui existe et qui mérite d'être préservé.

M. EL GHALLOUSSI demande si on a une projection aujourd'hui financière par rapport à la remise en état de ce bâti et est-ce que ça va être à la charge de la Communauté de Communes ? Va-t-on aider la Commune de Glannes à préserver cette histoire du patrimoine local ?

Mme REOLON répond que l'idée est de conserver cette maisonnette dans son jus. Il n'est donc pas question de faire des travaux lourds, sachant qu'elle est globalement accessible pour des personnes à mobilité réduite puisqu'elle est de plain-pied. Il y aura quelques aménagements d'espaces verts à réaliser, des travaux simples d'électricité à faire, la toiture à reprendre. Et dans un second temps on verra comment valoriser cette maison au niveau pédagogique, patrimonial et touristique pour en faire un vrai lieu, un lieu de mémoire, avec un vrai éclairage sur cette époque-là d'une part et d'autre part sur ce qu'étaient ces communautés comme les quakers qui finalement sont peu connues, il en reste très peu des maisons de ce type. Nous n'avons pas aujourd'hui de chiffrage mais nous allons faire en sorte que cette maisonnette soit sécurisée.

M. le Président ajoute que nous sommes là en 2024, c'est-à-dire 110 ans après la destruction du village de Glannes, donc c'est un geste forcément symbolique, c'est un geste de préservation qui va permettre la mise en valeur et nous avons ici la chance d'avoir le maire de cette Commune qui est un professionnel et qui peut peut-être nous éclairer.

M. COLLOT souligne que ce bâtiment est un joyau qui a été préservé sous des lianes. Effectivement il y a un peu de reprises à faire au niveau des rives de toiture et des planchers aussi, mais pas de travaux lourds. J'avais émis l'idée de faire une rénovation participative. On a déjà des volontaires, même des personnes qui sont prêtes à mettre la main à la poche pour sauver ce patrimoine. Aussi, on a une association du village qui peut s'occuper de la faire vivre. L'idée au départ c'est de retracer l'histoire du village et des villages alentours qui ont été rasés. A Glannes, il restait 3 maisons debout en 1914 et puis l'inscrire dans le circuit de l'office du tourisme par rapport au Mont-Morêt.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↪ **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AB n°75 sise 2 ruelle Malinet à GLANNES d'une contenance de 5a et 29 ca appartenant à Monsieur Michel BAGAN, ou toute vendeur qui s'y substituerait, au prix de 18.000,00 € ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Président à recourir à l'office notarial de son choix aux fins de réaliser la transaction ;
- ↪ **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le/les acte(s) à intervenir et, d'une manière générale, tous les documents se rapportant à cette affaire ;
- ↪ **DIT** que la Communauté de Communes VITRY, CHAMPAGNE et DER prendra en charge l'ensemble des frais liés à cette transaction ;
- ↪ **DIT** que les dépenses ainsi engendrées seront imputées aux budgets correspondants.

Délibération n°15 – Eau-Assainissement – Procédure DUP du captage de SOMSOIS Modifications dans les prescriptions des servitudes

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ↪ **ADOpte** l'article 7 des prescriptions des servitudes du captage AEP de la Commune de SOMSOIS ;
- ↪ **ADOpte** le document joint à la présente délibération, en ce qu'il constitue désormais, les prescriptions des servitudes du captage AEP de la Commune de SOMSOIS ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Le secrétaire de séance,

Francis PASSINHAS



Le Président,

Jean-Pierre BOUQUET